

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 12/10/2022		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	N°
		Séance du 20 OCTOBRE 2022	42 - 2022
Membres en exercice : 11		L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Octobre à 18 heures	
Présents : 8	Absents : 1	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	
Représentés : 2	Pour : 9	Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B, QUEVREUX M	
Contre : 0	Abstention : 1	Absents représentés : STEHLE C. procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP	
		Absents : NICAISE V.	

Objet : Conception d'un schéma de signalétique

M. Le Maire rappelle que notre commune, haut lieu touristique Héraultais se doit d'être à la hauteur de sa renommée au niveau de l'accueil et de l'information de ses visiteurs.

Le constat actuel de l'incohérence de la signalétique mise en place sur notre commune ne tient pas les engagements d'une information directionnelle de qualité, voire une absence quasi totale d'information culturelle.

Ainsi il est nécessaire de réaliser un schéma signalétique cohérent prenant en compte les différentes spécificités de notre commune ainsi que l'avis des différents types de visiteurs et des acteurs institutionnels.

La signalétique sous toutes ses formes (routièrre, touristique, de randonnée, de médiation culturelle, de services..) a un rôle important à jouer pour permettre de mieux lire et mieux vivre Saint-Guilhem. Elle veillera à respecter les règles de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

L'agence de communication Anagram domiciliée : Les Marines du Soleil / 135 rue de la Gardiole / Carnon Plage / Mauguio est spécialisée dans la communication des espaces naturels et du patrimoine a fait une proposition pour la réalisation d'un tel document selon un devis s'élevant à 7 040 € Ht (soit 8 448 € Ttc).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré
 Le conseil Municipal :

- Décide de lancer le projet de Conception d'un schéma de signalétique
- Décide de retenir l'agence de communication Anagram pour réaliser ce schéma pour un montant de 7 040 € Ht (soit 8 448 € Ttc),
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération,

- Indique que les crédits budgétaires seront inscrits

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B. 	
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 	
NICAISE V.	KROGSDAHL A. <i>P.O.</i> 	STEHLE C. <i>pa</i> 	QUEVREUX M.